



## FONDS SOCIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (FSRDC)

---

### TERMES DE REFERENCE ET ÉTENDUE DE LA MISSION

#### CHARGE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES (CTIC)

Projet STEP 2 \_ Financement Banque Mondiale (IDA 6665-ZR/D6420-ZR)

#### 1. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (DRC) a obtenu un financement de la Banque mondiale (BM) à hauteur de USD 445 millions pour financer le Projet « STEP 2 », financement additionnel au Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (« STEP »). Le Ministère des Finances, autorité de tutelle du Projet, a signé un Accord Subsidaire avec le Fonds Social de la RDC (FSRDC) pour l'exécution du Projet.

Ce projet de protection sociale a pour objectif d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures socio-économiques dans les communautés vulnérables du pays. Le Projet STEP 2 comprend cinq composantes : trois composantes techniques, une composante de gestion, et une composante d'intervention d'urgence. Les composantes techniques comprennent, entre autres, la construction et réhabilitation d'infrastructures communautaire (éducation, santé, et eau/assainissement), un large programme de filets sociaux et un appui à la structuration du secteur. Cinq provinces seront initialement bénéficiaires du Projet : Kasai Central, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Ubangui. Une attention particulière est portée aux questions de déplacements forcés.

A ce titre, le FSRDC recrute un **Chargé de Travaux d'Infrastructures Communautaires (CTIC)** pour intégrer l'équipe dédiée au niveau provincial à la mise en œuvre du Projet STEP 2.

Les détails sur le Projet et sur le FSRDC peuvent être obtenus sur les liens suivants :

<https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P171821>

<https://www.fondsociel.cd/>

#### 2. DEFIS

- La mise en œuvre du Projet requiert **un suivi permanent des activités** dans plusieurs centaines de communautés de la province d'affectation, soit **une multitude de sites à gérer en même temps** et **un très grand nombre de bénéficiaire**,
- Le Projet nécessite un déploiement rapide et un rythme de mise en œuvre soutenu pour **atteindre ses objectifs en trois ans et demi**.
- Les zones du projet sont difficiles d'accès, les compétences techniques locales sont limitées et le recours aux ressources locales nécessitant une **stratégie adaptée au contexte**.
- Les travaux doivent se faire sous la supervision des **Comités Locaux de Développement (CLD)** et en bonne entente avec les autres autorités locales et les services publics spécialisés,
- La gestion des partenaires de mise en œuvre (entreprises) et de surveillance (bureau contrôle) du bureau provincial du FSRDC.

### 3. MANDAT DU SPECIALISTE EN TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

De façon générale, la mission du CTIC consiste à :

1. **Assister le Chef d'Antenne** (i) dans la recherche de solutions pratiques aux défis de mise en œuvre du Projet ; (ii) dans ses relations avec les partenaires institutionnels nationaux et internationaux, dont la Banque mondiale, la Mission des Nations Unies et la communauté humanitaire ; et (iii) dans l'exécution technique du Projet STEP 2
2. **Réaliser et faire réaliser les études techniques des infrastructures communautaires** à Construire ou à Réhabiliter
3. **Superviser la mise en œuvre technique du Projet et la conduite des travaux** dans la Province d'affectation retenue par le projet ;
4. **Participer au processus de sélection** des entreprises, des bureaux d'études et des bureaux de contrôles devant exécuter les travaux au niveau provincial;
5. **Recruter et renforcer** les capacités techniques des équipes et/ou partenaires de mise en œuvre du Projet dans l'Antenne d'attache.

De façon spécifique, le CTIC a pour attribution de :

- D'appliquer/faire appliquer la stratégie appropriée pour la supervision et l'encadrement du personnel technique au niveau provincial ;
- Définir un plan organisationnel standard et quotidien pour la gestion technique des équipes en fonction des différents types d'intervention dans chaque territoire ;
- Appliquer/faire appliquer la stratégie opérationnelle pour l'exécution des sous-projets au niveau provincial;
- Participer/contribuer à mise à jour le manuel de suivi-exécution des travaux en mettant l'accent sur les aspects liés aux travaux de construction/réhabilitation des infrastructures communautaires ;
- Faire appliquer le code de bonne conduite adapté aux chantiers des travaux ;
- Mettre à la disposition des partenaires la liste et les spécifications techniques des équipements et matériaux nécessaires à acquérir pour la mise en œuvre du Projet en cas de régie ;
- Faire identifier et évaluer la capacité technique des entreprises, des bureaux d'études et des bureaux de contrôles au niveau de la province ;
- Observer et respecter les termes de référence spécifiques pour la sélection des prestataires, bureaux d'études, bureaux de contrôle et consultants individuels ;
- Réaliser les visites de terrain lors des missions de supervision des chantiers afin d'évaluer les performances et la qualité des travaux réalisés ;
- Approuver les études techniques (projet d'exécution des ouvrages) des infrastructures à construire/réhabiliter et émettre des avis sur les conclusions des rapports de différentes études ;
- Faire le suivi des budgets prévisionnels de mise en œuvre des travaux au niveau provincial ;
- Définir une stratégie pour la mobilisation des matériaux sur les sites d'intervention difficilement accessibles ;
- Respecter/faire respecter la stratégie pour l'entretien et la maintenance des ouvrages réalisés ;
- Organiser le transport de la logistique dans les différentes zones d'intervention en fonction du plan de déploiement des chantiers au niveau provincial ;
- S'assurer du respect des critères de choix des types et des sites d'intervention ;
- Elaborer un planning de mise en œuvre des activités du Projet en général et l'exécuter ;
- Faire le suivi des différents chantiers en cours d'exécution au niveau provincial ;
- Renseigner convenablement les tableaux de suivi-évaluation et le mettre à disposition du CA/CPO pour transmission à l'équipe dédiée de la CG ;
- Assurer un bon reporting provincial des données techniques du projet ;
- Elaborer des rapports périodiques et spécifiques sur l'avancement des activités de sa mission ;

- Renforcer les capacités des équipes et autres acteurs du Projet à travers le partage d'expériences et la formation sur des thèmes appropriés aux défis du Projet ;
- Faire le suivi de l'organisation des réceptions des ouvrages construits/réhabilités ;
- S'assurer du respect des normes dans l'exécution des infrastructures et de la qualité des ouvrages réalisés ;
- Assister le CA/CPO dans l'identification de tout dysfonctionnement dans la mise en œuvre du Projet et proposer des solutions appropriées visant à l'atteinte des résultats du Projet.
- Coordonner en collaboration avec le Chargé de Travaux Publics (CTHIMO) et la Direction Technique les missions d'audit technique.

#### 4. RESULTATS ESCOMPTEES

Sur la première année du projet :

- Au moins 75 infrastructures communautaires sont identifiées, construites et réceptionnées.
- Au moins 75 CLD sont actifs et disposent d'une charte de services, incluant un plan de maintenance.
- Les ouvrages réceptionnés sont de bonne qualité tel que confirme par l'audit technique.
- Tous les rapports mensuels sont approuvés par le Chef d'Antenne ou le Chargé Provincial des Opérations.

#### 5. SUPERVISION HIERARCHIQUE

Placé sous l'autorité institutionnelle du Coordonnateur Général du FSRDC, le Chef d'Antenne supervise et évalue les performances du CTIC. Le CTIC travaillera en étroite collaboration avec les autres experts du Projet, en particulier le Chargé de THIMO et les Spécialistes en Sauvegardes, ainsi que les personnels de l'équipe dédiée de la Coordination Générale du FSRDC dont le STIC.

#### 6. LIEUX DE TRAVAIL

Le lieu de travail du CTIC est au Chef-lieu de la province d'attache, avec des missions fréquentes dans les diverses zones de mise en œuvre des sous projets. Le Projet mettra à la disposition du CTIC les équipements et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission. **QUALIFICATIONS ET APTITUDES**

Les qualifications et aptitudes **indispensables** pour cette mission sont les suivantes :

- Avoir un niveau d'instruction Bac+5 dans les domaines des travaux publics, de l'aménagement, du génie civil ou rural ou équivalent ;
- Avoir une expérience de 7 ans dans la conduite et supervision des travaux de construction/réhabilitations des petites infrastructures sociales en zone rurale et urbaine ;
- Avoir une expérience avérée dans l'organisation et gestion des chantiers disséminés et dans des zones à sécurité volatile ;
- Posséder une très bonne maîtrise du français.

Les qualifications et aptitudes suivantes sont un atout :

- Avoir une maîtrise des logiciels de conception en bâtiment et de suivi de l'exécution des travaux ;
- Avoir une connaissance et expérience avérée en Afrique francophone, de préférence en RDC ;

- Posséder une bonne connaissance des instruments et acteurs du secteur des « travaux publics » ;
- Avoir une expérience dans la logistique (transport et stock) ;
- Avoir une expérience des projets financés par les bailleurs internationaux, de préférence la Banque mondiale ;
- Être capable de communiquer en lingala ou Swahili ainsi qu'en anglais ;
- Être apte à travailler dans une équipe multidisciplinaire ;
- Avoir une très forte motivation pour une mission compliquée, et être très dynamique.

## 7. CONDITIONS DE CONTRAT

- Disponibilité immédiate
- 12 mois, renouvelable sur la base de l'évaluation des performances ; après une période probatoire de 6 mois et avis de non-objection de la BM
- Type de contrat : contrat-type au forfait mensuel, signé entre le Coordonnateur Général du FSRDC et le CTIC après avis de non-objection de la BM ;
- Rémunération et frais divers : salaire attractif, montant et modalités de paiement négociés ; billet A/R et frais d'installation, de communication et d'assurance maladie et cotisation sociale.

Cette mission du CTIC est entièrement financée sur les fonds de la BM versés sur un compte dédié du FSRDC. Toute prestation externe du CTIC devra obtenir l'autorisation préalable et sera sans rémunération additionnelle pour autant que le CTIC dispose d'un contrat à plein temps (100%) avec le FSRDC.

## 9. METHODE DE RECRUTEMENT

Le/la CTIC sera recruté(e) sur la base de ses qualifications académiques, de son expérience professionnelle pertinente et de sa capacité à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) présélection des candidat(e)s sur la base des qualifications et aptitudes indispensables ; (ii) comparaison des dossiers de candidature, (iii) entretien individuel des trois meilleur(e)s candidat(e)s de la liste restreinte, et (iv) avis de non-objection de la Banque mondiale sur le/la candidat(e) retenu(e).

Chaque candidat(e) devra fournir :

1 - Un **curriculum vitae** (3 pages maximum et en PDF), comprenant deux références que le FSRDC peut contacter par email.

2 - Une **lettre de motivation** (2 pages maximum et en PDF) précisant (a) la formation utile, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée à apporter par le/la candidat(e) face aux défis de la mise en œuvre du Projet et (d) la disponibilité immédiate du/de la candidat(e).

Les certificats et diplômes ne doivent pas être joints au dossier de candidature. Les preuves du niveau d'instruction et de l'expérience seront exigées des candidat(e)s présélectionné(e)s après leur entretien.

A envoyer avant le **25 février 2021** à minuit (heure de Kinshasa), aux **deux** adresses email suivantes : [fondsocialrdc@fondsocial.cd](mailto:fondsocialrdc@fondsocial.cd) et [fondsocialrdc@yahoo.fr](mailto:fondsocialrdc@yahoo.fr) avec en objet le titre du poste et le nom du/de la candidat(e) (**STEP 2 – Chargé de Travaux d'Infrastructure Communautaire pour la Province .....** – **Prénom Nom**) et les deux pièces jointes.

Aucun candidat ne peut postuler pour deux provinces.

Le non-respect de ces dispositions entraînera le rejet automatique de la candidature.